

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ENERGIE ET DE LA MER

Collez votre étiquette sur la partie grisée

Examen d'attestation de capacité à
l'exercice de la profession de
transporteur public routier de
voyageurs

(arrêté du 28 décembre 2011 modifié)

Session du
4 octobre 2017

N.B. : Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie.

OPTION : VOYAGEURS OUTRE - MER

I – Q.C.M. (100 points) avec grille réponse vierge.....page 2 à 10

50 questions à choix multiples portant sur les matières suivantes

- Aspects juridique de la vie de l'entreprise
- Gestion commerciale et financière de l'entreprise
- Réglementation sociale
- Réglementation professionnelle
- Normes et exploitation techniques
- Sécurité

Une seule réponse est admise par question parmi les 4 propositions

II – EPREUVE A REPONSES REDIGEES (100 points)pages 11 à 14

Vous composerez sur les copies et intercalaires et copies d'examen qui vous ont été remis au début et en cours des épreuves. les épreuves composées sur papier brouillon ne seront pas prises en considération.

**IMPORTANT VERIFIER QUE VOTRE DOSSIER EST COMPLET
VERIFIER SOIGNEUSEMENT LA NUMEROTATION DES PAGES**

QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLES

QUESTION N° 1 :

Un jugement du Tribunal de Commerce est susceptible d'appel si la demande porte sur une somme de plus de :

- a. 750 €
- b. 2 000 €
- c. 4 000 €
- d. 4 500 €

QUESTION N° 2 :

Le patrimoine de l'entreprise, c'est :

- a. les produits de l'entreprise
- b. les capitaux propres
- c. l'ensemble de ses biens et de ses obligations
- d. les immobilisations

QUESTION N° 3 :

Un fonds de commerce ne peut pas inclure :

- a. la marque commerciale
- b. le local dans lequel s'exerce le commerce
- c. les stocks de matières consommables
- d. le matériel et mobilier de bureau

QUESTION N° 4 :

En règle générale, le délai de prescription en matière commerciale est de :

- a. 1 an
- b. 5 ans
- c. 10 ans
- d. 30 ans

QUESTION N° 5 :

Le contrat de transport de personnes est juridiquement formé quand :

- a. les parties sont d'accord sur la nature et le prix de la prestation à fournir, même au cours d'un simple entretien téléphonique
- b. les parties se sont obligatoirement entendues par acte écrit sur la nature et le prix de la prestation à fournir
- c. le transport a effectivement commencé et le document de transport a été dûment complété
- d. le document de transport a été émargé par les parties concernées : client et transporteur

QUESTION N° 6 :

Les actionnaires d'une SA ont signé ses statuts le 13 janvier 2015. L'inscription au registre de commerce a été effectuée le 25 janvier 2015. La publicité de la constitution de la société est parue dans un journal d'annonces légales le 20 janvier 2015. L'activité de la société a débuté le 4 mars. La société a acquis la personnalité morale le :

- a. 13 janvier 2015
- b. 20 janvier 2015
- c. 25 janvier 2015
- d. 4 mars 2015

QUESTION N° 7 :

Un de vos clients, commerçant, domicilié à BREST, vous fait des difficultés pour le règlement d'une facture de transport. Entreprise lilloise, vous optez pour la procédure d'injonction de payer en adressant votre requête :

- a. au Tribunal de Commerce de Lille
- b. au Tribunal d'Instance de Lille
- c. au Tribunal de Commerce de Brest
- d. au Tribunal d'Instance de Brest

QUESTION N° 8 :

La balance à la fin d'un exercice comptable permet d'établir :

- a. le journal
- b. le bilan
- c. le grand-livre
- d. le bilan et le compte de résultat

QUESTION N° 9 :

Lors de la création d'une société de capitaux, l'argent constituant le capital social :

- a. reste bloqué toute la durée de vie de la société sur un compte en banque spécial
- b. reste bloqué uniquement pendant l'accomplissement des formalités de création et est ensuite disponible pour rembourser les associés
- c. reste bloqué uniquement pendant l'accomplissement des formalités de création et est ensuite disponible pour les besoins de la société
- d. est fictif et n'est jamais disponible pour la société

QUESTION N° 10 :

Une provision pour grosses réparations sera inscrite au bilan dans les :

- a. "dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnelles"
- b. "amortissements et provisions"
- c. "provisions pour risques et charges"
- d. "réserves règlementées"

QUESTION N° 11 :

La variation du stock est calculée en fin d'exercice comptable pour déterminer :

- a. le montant du stock final qui sera reporté au compte de résultat
- b. le montant des plus-values ou des moins-values sur les stocks, afin de pouvoir les évaluer au bilan
- c. la partie des stocks qui a été égarée ou volée
- d. le montant réel des consommations pendant l'exercice comptable

QUESTION N° 12 :

La durée maximale de la période d'essai d'un conducteur routier embauché sous contrat de travail à durée indéterminée est de :

- a. une semaine
- b. quinze jours
- c. un mois
- d. deux mois

QUESTION N° 13 :

Une visite médicale de reprise doit être organisée au bénéfice d'un salarié victime d'un accident du travail ayant occasionné un arrêt de travail d'au moins :

- a. 3 jours
- b. 30 jours
- c. 10 jours
- d. 3 semaines

QUESTION N° 14 :

L'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs, transcrite dans un document unique comporte :

- a. la liste des accidents du travail survenus aux salariés de l'établissement
- b. l'inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'établissement
- c. la liste des maladies professionnelles dont les salariés de l'établissement sont atteints
- d. la liste des équipements de protection dont doivent disposer les salariés

QUESTION N° 15 :

Pour la convention collective des transports routiers, est considéré comme travail de nuit pour le personnel roulant, tout travail entre :

- a. 22 heures et 5 heures
- b. 21 heures et 7 heures
- c. 21 heures et 6 heures
- d. 22 heures et 7 heures

QUESTION N° 16 :

Selon la réglementation communautaire en vigueur, en cas de fractionnement du repos journalier, la durée minimale de la première fraction de repos doit être de :

- a. 1 heures
- b. 1 heures 30 minutes
- c. 2 heures
- d. 3 heures

QUESTION N° 17 :

Les heures supplémentaires donnant lieu à un repos équivalent à leur paiement et aux bonifications et majorations afférentes :

- a. s'imputent sur le contingent annuel
- b. ne s'imputent pas sur le contingent annuel
- c. s'imputent pour 25 %
- d. s'imputent pour 50 %

QUESTION N° 18 :

Est constitutif du délit de travail dissimulé, le fait de :

- a. ne pas inscrire les mentions obligatoires concernant chaque salarié sur la fiche de paie
- b. ne pas afficher les horaires de travail
- c. ne pas afficher les périodes de vacances
- d. ne pas effectuer la déclaration préalable à l'embauche

QUESTION N° 19 :

La carte de qualification de conducteurs (CQC) du transport routier de voyageurs :

- a. a une durée de validité de 3 ans
- b. a toujours la même date de validité que le permis de conduire
- c. a une durée de validité de 5 ans
- d. a une validité permanente

QUESTION N° 20 :

En cas de perte de sa carte de qualification de conducteur (CQC), le conducteur doit demander son remplacement :

- a. à son employeur
- b. au centre de formation agréé FIMO-FCO
- c. à Chronoservices
- d. à la DREAL, la DEAL ou la DRIEA

QUESTION N° 21 :

En transport urbain, un repos journalier réduit ne doit pas être inférieur à :

- a. 9 h
- b. 10 h
- c. 11 h
- d. 12 h

QUESTION N° 22 :

Deux conducteurs sont considérés en double équipage s'ils prennent leur service à bord du même véhicule :

- a. avec une heure maximum de décalage
- b. avec deux heures maximum de décalage
- c. avec trois heures maximum de décalage
- d. avec quatre heures maximum de décalage

QUESTION N° 23 :

Sur le transporteur routier de voyageurs, pèse :

- a. une responsabilité simple pour les dommages aux bagages en soute
- b. une présomption de responsabilité pour les dommages aux bagages en soute enregistrés
- c. une responsabilité uniquement pour les dommages apparents
- d. une présomption de responsabilité uniquement pour les dommages apparents

QUESTION N° 24 :

Pour obtenir l'autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier de personnes, les entreprises doivent justifier d'une capacité financière, dont le montant est variable selon :

- a. le type d'activité de l'entreprise : nationale ou internationale
- b. le nombre et le type de véhicules utilisés par l'entreprise
- c. le nombre d'associés dans une SARL
- d. le salaire brut accordé aux différents salariés

QUESTION N° 25 :

Afin de pouvoir diffuser de la musique dans ses véhicules, un transporteur doit être en mesure de prouver par un document présent à bord :

- a. qu'il est inscrit comme auteur interprète
- b. qu'il verse une redevance annuelle à la SACEM, ou à un autre organisme collecteur
- c. qu'il a une autorisation du ministère de la culture
- d. qu'il ne diffuse que des œuvres qu'il a lui même reproduites

QUESTION N° 26 :

La charte d'engagement volontaire de réduction des émissions de dioxyde de carbone (charte CO2) est un dispositif ouvert :

- a. exclusivement aux entreprises de transport routier de marchandises
- b. exclusivement aux entreprises de transports urbains de voyageurs
- c. à toute entreprise de transport léger de marchandises et de voyageurs de moins de 10 places
- d. à toutes les entreprises de transport routier de marchandises et de personnes quel que soit le tonnage ou le nombre de places des véhicules

QUESTION N° 27 :

Le Versement Transport :

- a. peut être majoré en cas de déficit du réseau de transport urbain
- b. est basé sur les bénéfices des entreprises assujetties
- c. peut être majoré en cas de construction d'un Transport en Commun en Site Propre
- d. est affecté aux services privés de transport de personnel des entreprises industrielles et commerciales

QUESTION N° 28 :

Les sanctions que peut prononcer le Préfet de région contre une entreprise qui ne respecte pas les réglementations sont :

- a. immobilisation des véhicules et du gestionnaire de transport
- b. immobilisation des véhicules et retrait du permis de conduire
- c. retrait des titres administratifs, immobilisation des véhicules, interdiction de cabotage, perte d'honorabilité
- d. incarcération du gestionnaire de transport

QUESTION N° 29 :

En cas de perte d'honorabilité de son gestionnaire de transport, le délai dont l'entreprise dispose pour trouver un nouveau gestionnaire est de :

- a. un mois
- b. deux mois
- c. quatre mois
- d. six mois

QUESTION N° 30 :

Un conducteur salarié du transport public routier de personnes qui effectue un service occasionnel doit se voir remettre par son employeur :

- a. la convention avec l'autorité organisatrice de transport
- b. le contrat type
- c. un ordre de mission nominatif écrit
- d. le carnet d'entretien du véhicule

QUESTION N° 31 :

Tout véhicule neuf n'excédant pas neuf places conducteur compris affecté au transport public de personnes est soumis à un contrôle technique :

- a. au plus tard deux ans après la date de sa première mise en circulation
- b. au plus tard quatre ans après la date de sa première mise en circulation
- c. au plus tard un an après la date de sa première mise en circulation
- d. moins de dix mois avant son affectation au transport public

QUESTION N° 32 :

En France, la longueur d'un ensemble composé d'un autocar attelé d'une remorque, mesurée toutes saillies comprises, ne doit pas dépasser :

- a. 24,5 mètres
- b. 15 mètres
- c. 18,75 mètres
- d. 21 mètres

QUESTION N° 33 :

Dans un autocar aménagé pour le transport de personnes en fauteuil roulant, les fauteuils roulants doivent être arrimés :

- a. avec des sangles en utilisant un point d'ancrage à l'avant et un point d'ancrage à l'arrière du fauteuil
- b. avec des sangles ou crochets et en utilisant deux points d'ancrage à l'avant et deux points d'ancrage à l'arrière du fauteuil
- c. en attachant le fauteuil roulant au dossier du siège situé devant l'emplacement du fauteuil roulant
- d. à l'aide de pinces fixées au plancher du car et venant se verrouiller sur les roues du fauteuil

QUESTION N° 34 :

Les véhicules aménagés pour le transport de personnes à mobilité réduite doivent :

- a. obtenir un agrément de la DREAL
- b. passer les mêmes visites techniques que les autres véhicules affectés au transport public de personnes
- c. être obligatoirement équipés d'un limiteur de vitesse et d'un éthylotest
- d. obtenir un agrément de la direction régionale de la santé

QUESTION N° 35 :

Les véhicules de transport en commun de personnes :

- a. sont soumis à un contrôle technique quatre ans après leur première mise en circulation et ensuite tous les deux ans
- b. ne sont soumis à aucun contrôle technique obligatoire
- c. sont soumis à un contrôle technique tous les six mois
- d. sont soumis à un contrôle technique annuel

QUESTION N° 36 :

L'attestation d'aménagement d'un véhicule neuf de transport en commun est un document établi par

- a. la direction des transports du conseil départemental
- b. la direction des transports du conseil régional
- c. le service circulation des communes desservies par la ligne régulière
- d. le constructeur

QUESTION N° 37 :

Le PTRA maximal d'un autocar attelé d'une remorque est :

- a. 26 tonnes
- b. 32 tonnes
- c. 36 tonnes
- d. 38 tonnes

QUESTION N° 38 :

Le niveau sonore excessif et l'émission de fumées opaques d'un véhicule peuvent être verbalisées :

- a. uniquement en agglomération
- b. uniquement en agglomération ainsi que dans les parc naturels régionaux et nationaux
- c. uniquement la nuit entre 21 heures et 6 heures
- d. à tout moment sur la totalité du réseau routier et autoroutier

QUESTION N° 39 :

Je dois atteler une remorque à un autocar. Sachant que le PTAC de mon autocar est de 26 tonnes et le PTRA de 38 tonnes, la remorque devra avoir un PTAC maximum de :

- a. 12 tonnes
- b. 7,5 tonnes
- c. 4 tonnes
- d. 3,5 tonnes

QUESTION N° 40 :

Le vendeur d'un véhicule importé vous délivre un document reprenant toutes les caractéristiques techniques de votre véhicule. Il s'agit :

- a. d'un certificat de conformité
- b. d'un descriptif technique délivré pour le carrossage
- c. d'un certificat de vente avec un descriptif destiné aux mines
- d. d'une autorisation de dédouanement des pièces objet du descriptif

QUESTION N° 41 :

Un conducteur titulaire d'un titre professionnel de transport routier interurbain de voyageurs :

- a. peut conduire immédiatement un autocar sans contrainte kilométrique
- b. doit obtenir la FIMO pour dépasser la limite de 50 km
- c. doit obtenir la FCO pour dépasser la limite de 50 km
- d. ne peut conduire que des cars effectuant des services scolaires

QUESTION N° 42 :

Sur l'autoroute, un autocar dont le poids total dépasse 10 tonnes a pour vitesse maximale autorisée :

- a. 110 km/h
- b. 100 km/h à condition d'être équipé d'un dispositif de freinage anti blocage de roues
- c. 110 km/h à condition d'être équipé d'un dispositif de freinage anti blocage de roues
- d. 130 km/h à condition d'être équipé d'un dispositif de freinage anti blocage de roues

QUESTION N° 43 :

Vous effectuez un déplacement entre votre entreprise située à Marseille et Paris. La liste des passagers devra être à bord du véhicule s'il s'agit d'un :

- a. service à la demande
- b. service régulier
- c. service spécialisé
- d. service occasionnel

QUESTION N° 44 :

Dans un véhicule de transport en commun de personnes handicapées en fauteuil, il doit y avoir:

- a. 1 accompagnateur à partir de 10 handicapés en fauteuil et jusqu'à 20 handicapés en fauteuils
- b. 1 accompagnateur à partir de 10 handicapés en fauteuils
- c. 1 accompagnateur jusqu'à 15 handicapés en fauteuils et 3 accompagnateurs jusqu'à 30 handicapés en fauteuil
- d. 1 accompagnateur jusqu'à 15 handicapés en fauteuils et 2 accompagnateurs jusqu'à 25 handicapés en fauteuils

QUESTION N° 45 :

Un conducteur titulaire de ses permis de conduire depuis 10 ans, ayant perdu tous ses points doit :

- a. suivre un stage de récupération de points
- b. effectuer une demande de renouvellement de permis, à la Préfecture, après trois mois d'invalidation
- c. effectuer une demande de renouvellement de permis, à la Préfecture, après six mois d'invalidation et repasser toutes les épreuves de chaque permis dont il était titulaire précédemment
- d. effectuer une demande de renouvellement de permis après six mois d'invalidation, et ne repasser que l'épreuve du Code de la route

QUESTION N° 46 :

Selon l'arrêté du 2 juillet 1982, quelle est la mesure à prendre avant chaque départ du véhicule :

- a. uniquement le contrôle du bon fonctionnement des assistances, accessoires et feux de signalisation
- b. uniquement la présence des affichages obligatoires
- c. uniquement la présence de la boîte de premier secours
- d. tous ces contrôles sont à effectuer

QUESTION N° 47 :

Conformément à l'arrêté du 2 juillet 1982, le terme "autocar de faible capacité" désigne un véhicule dont le nombre de passagers ne dépasse pas :

- a. 9
- b. 15
- c. 25
- d. 22

QUESTION N° 48 :

Je dois transporter des enfants à titre principal. L'autocar doit :

- a. être peint en jaune
- b. être équipé de harnais
- c. être équipé d'un éthylotest anti-démarrage
- d. être équipé de gyrophare jaune

QUESTION N° 49 :

Le transport en commun de personnes debout est autorisé :

- a. sur tout type de services réguliers
- b. dans le cadre d'un service régulier en agglomération et dans le ressort territorial d'une AOM
- c. le transport en commun de personnes debout est interdit en toutes circonstances
- d. lorsque le véhicule est équipé de l'ABS

QUESTION N° 50 :

L'obligation du port de la ceinture doit être indiquée :

- a. par le conducteur à chaque passager
- b. par un courrier adressé aux passagers par l'autocariste
- c. par des panonceaux situés à chaque place assise et/ou visibles à partir des différents accès au véhicule à l'extérieur du véhicule
- d. à l'extérieur du véhicule

A rendre avec la copie

1	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
2	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
3	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
4	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
5	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
6	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
7	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
8	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
9	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
10	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
11	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
12	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
13	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
14	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
15	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
16	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
17	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
18	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
19	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
20	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
21	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
22	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
23	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
24	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
25	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>

26	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
27	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
28	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
29	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
30	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
31	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
32	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
33	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
34	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
35	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
36	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
37	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
38	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
39	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
40	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
41	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
42	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
43	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
44	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
45	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
46	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
47	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
48	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
49	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
50	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>

QUESTION REDIGEE : SUJET « VOYAGEURS OUTRE-MER»

Temps conseillé : 2h30 noté sur 100 points

Les réponses devront impérativement être portées sur les copies

Les feuilles de brouillon ne seront pas notées

Le détail des calculs devra être indiqué sur la copie

1^{er} PROBLÈME (50 points)

Question n° 1

Le parc de votre entreprise de transport est composé des véhicules suivants :

- 1 autocar de 65 places
- 2 autocars de 50 places
- 2 autocars de 26 places
- 3 véhicules de 9 places, conducteur compris, affectés au transport public de personnes
- 1 véhicule de 5 places, conducteur compris, utilisé comme véhicule de service par le personnel de l'entreprise.

De quel montant de capacité financière devez-vous justifier ?

Détaillez votre calcul.

Question n° 2

D'après le Code des transports, quels documents doivent se trouver dans l'établissement désigné lors de l'inscription au registre électronique national des entreprises de transport, pour être présentés en cas de contrôle en entreprise ?

Question n° 3

À partir de quel effectif un règlement intérieur doit-il être mis en place dans une entreprise ? Qui le rédige ? Quelles sont les obligations relatives à sa mise en place ?

Question n° 4

Sur les 12 derniers mois, le personnel de votre entreprise était composé de la façon suivante :

- Vous-même, dirigeant de l'entreprise, à temps plein
- 2 secrétaires en CDI à temps plein
- 1 secrétaire en CDD pour 6 mois à temps plein
- 2 commerciaux en CDI à temps plein
- 1 exploitant en contrat de professionnalisation de 24 mois
- 6 conducteurs en CDI à temps plein
- 5 conducteurs en périodes scolaires à 1/2 temps
- 1 mécanicien en CDI à temps plein
- 1 apprenti mécanicien

Au regard du Code du travail, quel est l'effectif équivalent temps plein (ETP) de votre entreprise ?

Expliquez comment vous parvenez à ce résultat.

Question n° 5

Vous envisagez de recruter un nouveau conducteur de car. Quelles formalités administratives liées à l'embauche devrez-vous accomplir ?

Question n° 6

Vous voulez embaucher ce conducteur en CDD pour 6 mois.

- a) Quelle pourra être la durée maximale de la période d'essai ?
- b) Combien de fois pourrez-vous éventuellement renouveler le CDD ?
- c) Quelle durée maximale pourra avoir le CDD, renouvellement(s) compris ?

Question n° 7

Vos véhicules de 9 places, conducteur compris, sont équipés d'une plateforme élévatrice pour être accessibles aux PMR. Quelles sont les visites techniques à effectuer et à quelle fréquence ?

Question n°8

Un de vos conducteurs terminera son service samedi à 17h30. Vous envisagez de lui confier un service démarrant le lundi suivant à 8 h.

Au regard des dispositions du Code du travail relatives au repos hebdomadaire, cela est-il possible ?

Justifiez votre réponse.

Question n° 9

Citez 8 équipements de sécurité devant équiper ou être à bord du car qui effectuera le service.

Question n° 10

Un de vos conducteurs âgé de 58 ans vient de passer sa visite médicale de prorogation de son permis D.

À quel âge devra-t-il passer une nouvelle visite médicale de prorogation de son permis ?

2^{ème} PROBLÈME (50 POINTS)

Un de vos confrères transporteur vous demande de réaliser, en sous-traitance, le service suivant pendant 10 semaines :

Du lundi au vendredi :

Prise en charge des enfants à l'école municipale à 11 h 45 pour les emmener à la cantine scolaire. Arrivée à la cantine à 12 h. Durée du trajet = 15 mn. Kilométrage du trajet = 10 km. Prise en charge des enfants à la cantine à 13 h pour les ramener à l'école à 13 h 15. Durée du trajet = 15 mn. Kilométrage du trajet = 10 km.

Durée du trajet entre l'entreprise et l'école = 20 mn.

Kilométrage entre l'entreprise et l'école = 15 km.

Compte-tenu de la distance entre la cantine et l'entreprise, le conducteur restera sur place entre 12 h et 13 h. Il disposera librement de son temps. Il n'aura pas de local aménagé à sa disposition.

Pour calculer votre coût de revient vous disposez des informations suivantes :

Le terme kilométrique du car que vous envisagez d'utiliser est de 0,4811 € /km HT.

Le terme journalier du véhicule est de 174,80 €/jour HT pour 8 heures d'utilisation du véhicule.

Le terme horaire conducteur est 16,30 €/h.

L'indemnité de repas est de 13,30 € .

Question n° 1

Calculer, avec la méthode trinôme (terme kilométrique, terme véhicule, terme conducteur), le coût de revient de la prestation demandée.

Détaillez tous vos calculs.

Question n° 2

Un confrère vous propose de réaliser pour lui, en sous-traitance, cinq sorties scolaires pour un établissement scolaire local. Chaque sortie nécessite un conducteur et un véhicule pendant une journée entière et le véhicule parcourt 200 km.

Votre confrère vous propose une rémunération de 360 € HT par sortie.

Le coût de revient que vous avez calculé par sortie est de 344,70 € HT.

Calculez le rendement d'exploitation de cette sous-traitance.

Question n° 3

En tenant compte du coût de revient et du rendement d'exploitation du service, expliquez en 2 ou 3 phrases pourquoi vous acceptez ou refusez cette proposition.

Question n° 4

Pour développer votre activité:

vous faites l'acquisition d'un véhicule neuf que vous achetez 265 000 € HT le 15/09/2017. Vous le mettez en service le 06/11/2017. Vous décidez de l'amortir de façon linéaire sur 5 ans et vous pensez pouvoir le revendre 150 000 € HT dans 5 ans.

- a) Calculez le montant à amortir. Détaillez votre calcul.
- b) Indiquez le nombre de jours à prendre en compte pour le calcul de la première annuité.

Question n° 5

Renseignez le tableau en annexe 1 en indiquant par une croix dans quel document figurent les rubriques comptables indiquées.

ANNEXE 1

Renseignez le tableau en indiquant par une croix dans quel document figurent les rubriques comptables ci-dessous.

Une seule croix par ligne

	Bilan	Compte de résultat
Produits exceptionnels		
Immobilisations		
Charges financières		
Capitaux propres		
Dettes aux tiers		
Produits financiers		
Charges d'exploitation		
Stock et encours		
Disponibilité		
Créances		

Remis en page par :



E-mail contact@capaplus.fr

<http://www.capaplus.fr>